2013

Cours explicatifs des annulatifs de l'Islam (22)



Mehdi Abou 'Abdir-Rahmân

www.spfbirmingham.com

11/16/2013

Toutes les louanges reviennent à Allah, nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge en Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Mohammad صلّى الله عليه و سلّم est Son serviteur et Son Messager.

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission."

[Âli 'Imrân : 3 : 102]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement."

[An-Nisâ : 4 : 1]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son messager obtient certes une grande réussite."

[Al-Ahzâb : 33 : 71-72]

Ensuite :
La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidance est la guidance de Mohammad صلّى الله عليه و سلّم. Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la Religion), et toutes les choses inventées (dans la Religion), sont des innovations (religieuses), et toutes les innovations (religieuses) sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer.
Ceci étant dit:

(Suite de l'explication du huitième[1] annulatif de l'Islam) :

Cheikh Mohammad bin 'Omar bin Sâlim Bâzmoul qu'Allah le préserve dit:

- "La troisième question :

Qu'est-ce qui résulte de ce qui a précédé comme paroles ?

La réponse :

Il résulte de ce qui a précédé comme paroles que :

Nous disons qu'al-mouwâlât[2] envers les mécréants est divisée en deux catégories :

[1] N.d.t : Parmi les dix annulatifs cités dans son épître par Cheikh Al-Islâm Mohammad bin 'Abdil-Wahhâb qu'Allah lui fasse miséricorde.

- La première catégorie :

Une mouwâlât qui fait sortir de la Religion et c'est l'amour envers les mécréants et les secourir en raison de leur religion et de leur croyance (et donc celui qui aura commis cela) sera tombé dans al-mouwâlât qui fait sortir de la Religion.

Car tous les textes cités précédemment indiquent la présence d'un amour envers le mécréant ou un genre de bon comportement en apparence avec le mécréant et un genre d'aide en apparence mais qui ne fait pas sortir de l'Islam.

Cela indique donc que ce qui fait sortir de la Religion c'est al-mouwâlât envers les mécréants d'une manière dans laquelle il y a un amour pour leur religion ou un secours porté pour leur religion : ceci est donc al-mouwâlât qui fait sortir de la Religion.

- La deuxième catégorie :

C'est al-mouwâlât qui ne fait pas sortir de la Religion qui est de tomber dans al-mouwâlât en apparence sans que cela ne nécessite avec elle un amour envers la religion des mécréants ou un désir de victoire pour la religion des mécréants et c'est pour cela qu'Allah dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas

[2] N.d.t : Voir la définition détaillée d'al-mouwâlât : http://www.spfbirmingham.com/doc/Explicatifs_des_annulatifs_de__lislam_Bazmoul.21.pdf

chassés de vos demeures. Car Allah aime les équitables. Allah vous défend seulement de prendre pour alliés ceux qui vous ont combattus pour la religion, chassés de vos demeures et ont aidé à votre expulsion. Et ceux qui les prennent pour alliés sont les injustes".

Sourate Al-Moumtahinah v.8-9.

Mais de plus il y a un genre de mouwâlât apparente envers les mécréants qui est obligatoire comme al-mouwâlât du fils envers ses deux parents mécréants car il lui a été ordonné d'avoir la piété filiale et la bienfaisance envers les deux parents mécréants et associateurs alors que la piété filiale et la bienfaisance envers les deux parents font partie des obligations.

Et donc en se basant sur cela : si al-mouwâlât a pris place en fonction de ce qui est apparent sans que l'individu n'ait la croyance dans son cœur d'avoir de l'amour envers la religion des mécréants et de l'amour envers leur croyance ou le désir de secourir la religion des mécréants ou de secourir leur croyance alors cette mouwâlât ne fait pas sortir de la Religion.

- La quatrième question :

Est-ce que la deuxième catégorie de mouwâlât envers les mécréants, qui ne fait pas sortir de la Religion celui qui la possède, est à un seul (même) niveau dans les jugements légiférés ?

La réponse :

Non. La deuxième catégorie de mouwâlât qui est al-mouwâlât en apparence est de différents degrés :

- Elle est parfois licite[3] comme cela arrive au musulman de vendre et d'acheter et d'avoir des transactions avec les mécréants ou de se marier avec des femmes des gens du Livre
- Et parfois elle est recommandée[4] comme al-mouwâlât en apparence envers le mécréant mou'âhad[5] et le fait d'être bienfaisant envers lui par désir de l'appeler à l'Islam et de l'amener à accepter la vérité
- Et parfois elle est obligatoire[6] comme al-mouwâlât du musulman envers ses deux parents mécréants et comme al-mouwâlât du musulman envers le mécréant afin d'empêcher son mal et ses préjudices de toucher l'Islam et les musulmans
- Et parfois elle est illicite[7] et cela est dans l'imitation de ce qu'ont les mécréants en termes de coutumes qui leur sont spécifiques et il y a à ce sujet le hadîth du Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم qui dit : "Quiconque imite un peuple fait partie d'eux"[8].

[3] N.d.t : Moubâhah.
[4] N.d.t : Moustahabbah.
[5] N.d.t : Cheikh Sâlih Al-Fawzân –qu'Allah le préserve- le définit de la manière suivante : Le mou'âhad c'est le mécréant avec lequel nous avons un pacte qu'il soit dans nos pays ou dans le sien, qu'il y ait donc un pacte entre nous et eux de mettre fin à la guerre et donc qu'il y ait entre eux et nous une trêve.
Voir: http://www.alfawzan.af.org.sa/node/8446
[6] N.d.t: Wâjibah.
[7] N.d.t : Mouharramah.
[8] Rapporté par Ahmad dans Al-Mousnad n°5114 et Abou Dâoud n°4031. Jugé hasanoun sahîh par Cheikh Al-Albânî dans Al-Irwâ n°1269.

Et les savants ont établi une règle qui définit l'imitation qui est illicite et interdite qui est :

Quiconque imite les mécréants dans ce qui fait partie de leurs spécificités.

Et donc quiconque imite les mécréants dans les choses qui sont du ressort des coutumes par ce qui fait partie de leurs spécificités aura alors commis un acte illicite mais ne sort pas de la Religion en raison de cet acte.

- La cinquième question :

Est-il possible que le musulman porte secours aux mécréants mais qu'il ne soit pas mécréant ?

La réponse :

Oui, il se peut qu'il arrive que le musulman donne une assistance guerrière aux mécréants mais qu'il ne soit pas mécréant en raison de cela.

Il a été rapporté d'après Ahmad dans Al-Mousnad d'après Dhou Mikhmar que le Prophète صلّى الله عليه و سلّم a dit :

"Vous allez faire la paix avec les Romains d'une paix caractérisée par la sécurité et vous allez eux et vous (ensemble) combattre un ennemi derrière eux et vous serez saufs et vous prendrez des butins puis vous arriverez à marjoun[9] dhou touloul[10] (un pâturage avec un endroit surélevé) et donc un homme parmi les Romains va s'y tenir debout et lever la croix et dire : "C'est la croix qui a

[9] N.d.t : L'endroit où les bêtes paissent (pâturage) comme l'a dit As-Sindî qu'Allah lui fasse miséricorde.

[10] N.d.t : Toulouloun est le pluriel de talloun qui est un endroit surélevé comme l'a dit Al-Qârî qu'Allah lui fasse miséricorde. Et As-Sindî a dit : c'est toute terre ou sable qui s'est regroupé sur le sol.

vaincu !"[11] et donc un homme parmi les musulmans va se lever et le tuer et à ce moment les Romains vont trahir et les guerres auront lieu et ils se regrouperont contre vous et vous viendront sous quatre-vingt étendards, avec chaque étendard dix mille (hommes)"[12].

Il y a dans ce hadîth l'affirmation du Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم qu'il va se passer pour la communauté de l'Islam qu'il y aura un traité de paix avec Banou Al-Asfar qui sont les Romains et qu'à la suite de ce traité de paix nous combattrons nous et eux.

C'est-à-dire que nous les aiderons contre un ennemi et donc cela est une aide (assistance) aux mécréants et le Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم ne l'a pas considérée comme faisant partie d'al-mouwâlât qui fait sortir de la Religion car il en a informé et si c'était faux ou pas permis ou pas correct ou que la communauté sortait en raison de cela du nom de l'Islam, le Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم n'aurait pas fait la différence entre nous et eux.

Et il y a à ce sujet le hadîth de Hâtib bnou Abî Balta'ah qu'Allah l'agrée.

D'après 'Oubaydoullâh bnou Abî Râfi' qu'il a dit :

"J'ai entendu Âlî –qu'Allah l'agrée- dire : "Le Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم m'a envoyé moi et Az-Zoubayr et Al-Miqdâd bnou Al-Aswad en disant : "Partez jusqu'à ce que vous arriviez à Rawdatou

[11] N.d.t : As-Sindî -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : Il a dit cela pour annuler le traité de paix ou simplement par fierté et pour mettre les musulmans en colère.
[12] Rapporté par Ahmad dans son Mousnad n°16826 et Abou Dâoud n°2767 et Ibn Mâjah n°4089 et jugé authentique par les correcteurs du Mousnad.

Khâkh[13] car s'y trouve une femme qui voyage dans une litière qui a avec elle une lettre que vous prendrez d'elle".

Nous sommes donc partis (de Médine vers Rawdatou Khâkh) nos chevaux nous emmenant avec rapidité jusqu'à ce que nous arrivions à Ar-Rawdah et voilà que nous étions arrivés auprès de la femme et nous lui avons dit : "Sors la lettre !".

Elle dit alors :" Je n'ai pas de lettre avec moi !".

Nous lui avons alors dit : "Tu vas certes sortir la lettre ou nous allons certes jeter les vêtements (qui sont sur toi) !".

Elle sortit alors la lettre de ses tresses et nous l'avons alors amenée au Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم et voilà que se trouvait (écrit) dans la lettre : De la part de Hâtib bnou Abî Balta'ah à des gens parmi les associateurs parmi les gens de la Mecque les informant d'une affaire du Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم.

Le Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم dit alors :

"Ô Hâtib ! Qu'est-ce que c'est ?".

Il (Hâtib) dit :

"Ô Messager d'Allah ! Ne te hâte pas à mon sujet (à me faire un reproche).

(Avant que je te clarifie la raison de la lettre qui est que) J'étais un individu qui n'a pas de lien de parenté (filiation) avec Qouraïch et un

[13] N.d.t : C'est un endroit entre la Mecque et Médine proche de Médine.

allié de Qouraïch et je ne faisais pas partie d'eux et ceux qui étaient avec toi parmi les Emigrés (Al-Mouhâjiroun) avait des parents à la Mecque par lesquels ils protégeaient leur famille et leurs biens et donc j'ai désiré, si cela ne m'était pas possible en raison d'un lien de parenté avec eux, avoir un bienfait chez eux en raison duquel ils protègeraient mes proches et je ne l'ai pas fait par mécréance ni par apostasie ni par amour de la mécréance après l'Islam".

Le Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم dit alors :

"Il vous a certes dit vrai !".

'Omar dit alors :

"Ô Messager d'Allah ! Laisse-moi trancher le cou de cet hypocrite !"

Il صلّى الله عليه و سلّم dit :

"Il a participé à la bataille de Badr et -le sais-tu ?- Allah a certes regardé les gens de (la bataille de) Badr et a dit : "Faites-ce que vous voulez car Je vous ai pardonné".

Et il a rajouté dans une autre version du hadîth :

"Allah fit alors descendre le verset (dont la traduction du sens est) :

"Ô vous qui avez cru! Ne prenez pas pour alliés Mon ennemi et le vôtre, leur offrant l'amitié, alors qu'ils ont nié ce qui vous est parvenu de la vérité. Ils expulsent le Messager et vous-mêmes parce que vous croyez en Allah, votre Seigneur. Si vous êtes sortis pour lutter dans Mon chemin et pour rechercher Mon agrément, leur témoignerez-

vous secrètement de l'amitié, alors que Je connais parfaitement ce que vous cachez et ce que vous divulguez? Et quiconque d'entre vous le fait s'égare de la droiture du sentier".

Sourate Al-Moumtahinah v.1.

Et il y a différents points liés à ce hadîth :

❖ Le premier :

Il y a dans ce hadîth que celui qui dit une parole ou fait une action qui comporte soit de la mécréance soit autre chose (que de la mécréance) qu'on ne le juge pas mécréant tant que n'on ne lui demande pas une explication et que l'on n'a pas appris sur sa situation.

Et le témoin argumentatif est que le Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم a questionné Hâtib au sujet de ce qui a émané de lui et il صلّى الله عليه و سلّم a dit :

"Ô Hâtib ! Qu'est-ce que cela ?".

Et cela est indiqué par le fait que le Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم lorsqu'a émané de certains Compagnons de la moquerie envers Allah et Ses versets et Son Messager صلّى الله عليه و سلّم et que ce qui avait émané d'eux ne comportait que de la mécréance, il n'a pas accepté d'eux leurs excuses et il se mit à leur répéter la parole d'Allah Le Très-Haut (dont la traduction du sens est) :

"Ne vous excusez pas: vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru".

Sourate At-Tawbah v.66.

Alors que dans le récit de Hâtib il صلّى الله عليه و سلّم l'a questionné :

"Ô Hâtib ! Qu'est-ce que cela ?".

❖ Le deuxième point :

Il y a dans ce hadîth qu'aider les mécréants n'est pas dans tous les cas une mécréance majeure qui fait sortir de la Religion et l'explication de cela est : qu'il y a dans le fait de transmettre des informations des musulmans aux mécréants –et c'est ce qui a émané de Hâtib qu'Allah l'agrée- une aide aux mécréants et malgré cela le Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم n'a pas jugé Hâtib mécréant et il l'a questionné **et c'est pour cela que les savants ont donné comme règle pour l'amour et l'aide (assistance, secours) aux mécréants qui font sortir de la Religion que c'est lorsque cela émane en raison d'un amour envers la religion des mécréants et d'une aide en raison de leur religion et ce n'est pas que l'amour ou l'aide aux mécréants dans l'absolu sont tels quels**.

❖ Le troisième point :

Si cette excuse de la part de Hâtib bnou Abî Balta'ah n'était pas acceptée et n'était pas la cause de laquelle dépend l'absence de jugement de mécréance, le Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم ne l'aurait pas approuvée car le Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم est préservé d'approuver quelque chose de faux.

Et il est connu que la Sunnah du Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم est : paroles, actions et approbations.

Et donc l'approbation du Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم envers Hâtib bnou Abî Balta'ah –qu'Allah l'agrée- au sujet de son excuse est une preuve que ce genre d'excuse est accepté et permis dans ce genre d'affaires parmi les affaires du ressort de la mécréance sinon le Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم ne l'aurait pas approuvée ; sinon cela impliquerait que le Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم l'approuve au sujet de quelque chose de faux.

Mais de plus le Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم a rajouté :

"Il vous a certes dit vrai !".

Il y a en cela que, s'il s'excuse d'une action comme celle-ci par une chose qui ne revient pas à l'amour des mécréants et de leur religion et de leur croyance ni à un désir de victoire pour leur religion et leur croyance, cela est accepté de lui.

Et la raison de cela est que le Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم a accepté de Hâtib sa parole et le Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم a dit :

"Il vous a certes dit vrai !".

S'il est dit : Le Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم n'a accepté cela de Hâtib que car il a su sa véracité par la voie de la révélation [Et d'où pouvons-nous savoir après que la révélation ait cessé la véracité des intentions et

des pensées intimes et qui peut les recommander et témoigner de cela pour nous après le Messager d’Allah صلّى الله عليه و سلّم ?][14] ?

La réponse est donc :

Le fait que le Messager d’Allah صلّى الله عليه و سلّم ait affirmé la véracité de Hâtib est spécifique à lui صلّى الله عليه و سلّم car il l’a su par la voie de la révélation.

Quant à sa communauté après lui صلّى الله عليه و سلّم, ils ne peuvent que juger en fonction de ce qui est apparent et l’accepter et donc quiconque nous présente une excuse similaire à cette excuse, son excuse est acceptée et nous confions son intention à Allah Le Très-Haut car nous ne connaissons pas l’Invisible et le Messager d’Allah صلّى الله عليه و سلّم nous a ordonné d’accepter ce qui est apparent comme cela est indiqué par le hadîth d’Ousâmah bnou Zayd qui dit :

"Le Messager d’Allah صلّى الله عليه و سلّم nous avait envoyés en expédition et nous arrivâmes à l’aube à Al-Houraqât[15] de Jouhaynah ; j’ai rencontré un homme qui dit : ‘’Lâ ilâha illa Allâh’’ et je lui portai un coup de lance et je ressentis quelque chose en moi par rapport à cela et donc je le dit au Prophète صلّى الله عليه و سلّم. Le Messager d’Allah صلّى الله عليه و سلّم dit alors :

Il a dit : ‘’Lâ ilâha illa Allâh’’ et tu l’as tué ?’’.

[14] Ce qui est entre les [] fait partie de l’objection d’Al-Maqdisî (le takfîrî) dans son livre "Millatou Ibrâhîm" p.144.
[15] N.d.t : L’une des phratries de Jouhaynah comme l’a dit Cheikh Mohammad bnou ‘Alî bni Âdam Al-Itiôpî dans son explication de l’Authentique de Mouslim v.3 p.178.

Il[16] dit : Je dis : Ô Messager d'Allah ! Il n'a dit cela que par peur de l'arme.

Il dit صلّى الله عليه و سلّم: "As-tu ouvert son cœur pour savoir s'il[17] l'a dite ou pas ?"

Il ne cessa de répéter cela à tel point que j'ai souhaité m'être converti à l'Islam ce jour-là[18]."[19]

Et donc on ne dit pas que la cause de l'acceptation de la parole de Hâtib par le Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم est qu'il a su qu'il était véridique par la voie de la révélation !

On ne dit pas cela !

Car le Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم ne se tait pas au sujet de quelque chose de faux et donc si le fait que Hâtib s'excuse par cette excuse était faux et n'avait aucun lieu d'être, le Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم ne l'aurait pas questionné au sujet de son excuse et n'aurait pas approuvé sa parole car la Sunnah du Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم est : paroles, actions et approbations.

---

[16] N.d.t : Ousâmah bnou Zayd.

[17] N.d.t : Son cœur. An-Nawawî qu'Allah lui fasse miséricorde a dit que le sujet dans cette phrase est le cœur et le sens de cela est : il ne t'a été demandé que d'agir en fonction de ce qui est apparent et de ce qui est dit par la langue quant au cœur tu n'as aucune voie pour accéder à ce qui s'y trouve et donc il lui a reproché de ne pas avoir agi en fonction de ce qui apparût par la langue et lui a dit : As-tu ouvert son cœur pour voir si c'est le cœur qui l'a dite et qu'il y a cru et qu'elle s'y trouve ou qu'elle ne s'y trouve pas et qu'elle a juste été dite par la langue ? C'est-à-dire et toi tu n'es pas capable de cela et donc limite-toi à ce qui est dit par la langue. C'est-à-dire : Et ne cherche pas autre chose. Fin de citation. Voir : l'explication de l'Authentique de Mouslim par Cheikh Mohammad bnou 'Alî bni Âdam Al-Itiôpî v.3 p.181.

[18] N.d.t : C'est-à-dire que ma conversion à l'Islam ait été ce jour-là car l'Islam efface ce qu'il y avait avant et donc il souhaita que ce temps-là soit le début de son entrée en Islam afin qu'il soit sauf du péché de cet acte et il n'a pas souhaité qu'il ne soit pas musulman avant cela. Voir : l'explication de l'Authentique de Mouslim par Cheikh Mohammad bnou 'Alî bni Âdam Al-Itiôpî v.3 p.182.

[19] Rapporté par Al-Boukhârî n°4296 et Mouslim n°96.

Et ici l'approbation du Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم quant à la parole de Hâtib mais de plus le fait qu'il le questionne au sujet de ce qu'il a fait est une preuve sur le fait de se baser sur ce genre d'excuse et que c'est le mobile dans l'affaire. Médite-donc cela !

Et s'il est dit : La cause de l'acceptation de l'excuse de Hâtib est qu'il fait partie des gens de (la bataille) de Badr[20] et que cela ne se concrétise pas pour celui dont émane cette action aujourd'hui ?!

La réponse est donc :

Ceci n'est pas correct :

Si l'affaire qui avait émané de Hâtib ne comportait comme possibilité que la mécréance qui fait sortir de la Religion il n'aurait été utile en rien à Hâtib de faire partie des gens de Badr car l'association annule (toutes) les actions.

❖ Le quatrième point :

Il y a dans ce hadîth que l'exécution de l'espion revient au dirigeant.

Ne vois-tu pas que le Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم n'a rejeté le jugement d'exécuter Hâtib qu'en raison d'une barrière qui est que Hâtib fait partie des gens de Badr.

'Omar a dit :

"Ô Messager d'Allah ! Laisse-moi trancher le cou de cet hypocrite !".

[20] C'est d'ailleurs ce qu'a dit Al-Maqdisî (le takfîrî) dans son livre "Millatou Ibrâhîm" p.144.

Il صلّى الله عليه و سلّم dit :

"Il a participé à la bataille de Badr et -le sais-tu ?- Allah a certes regardé les gens de (la bataille de) Badr et a dit : "Faites-ce que vous voulez car Je vous ai pardonné".

L’exécution de l’espion revient donc au dirigeant et s’il a quelque chose qui l’empêche de l’exécuter cela lui est permis.

Et il est à remarquer ici que le Noble Coran n’a pas retiré le nom de Foi à Hâtib lorsqu’il a cité son action et sa mouwâlât aux mécréants.

Allah a dit -en raison de ce qui a émané de Hâtib[21] -qu’Allah l’agrée- (ce dont la traduction du sens est) :

"Ô vous qui avez cru! Ne prenez pas pour alliés Mon ennemi et le vôtre, leur offrant l’amitié, alors qu’ils ont nié ce qui vous est parvenu de la vérité. Ils expulsent le Messager et vous-mêmes parce que vous croyez en Allah, votre Seigneur. Si vous êtes sortis pour lutter dans Mon chemin et pour rechercher Mon agrément, leur témoignerez-vous secrètement de l’amitié, alors que Je connais parfaitement ce que vous cachez et ce que vous divulguez? Et quiconque d’entre vous le fait s’égare de la droiture du sentier".

Sourate Al-Moumtahinah v.1.

Et les gens des quatre écoles juridiques n’ont pas jugé mécréant le musulman qui a espionné pour les mécréants et leur a rapporté une information des musulmans.

[21] La preuve a précédé dans le hadîth de Hâtib que le verset est descendu en raison de ce qui a émané de lui.

Ils n'ont pas jugé qu'il a apostasié par cela juste en raison de cette action[22].

Et donc ceci est une preuve qu'il se peut qu'émane de la part d'un musulman une aide aux mécréants sans amour pour leur religion ni désir d'aide (secours, assistance) envers leur religion.

Al-mouwâlât envers les mécréants en raison de leur religion et de leur croyance est une mécréance majeure et un annulatif parmi les annulatifs de l'Islam ; tandis que si c'est pour autre chose que cela, elle tourne alors en fonction des cinq jugements légiférés comme vus précédemment.

[22] Voir leurs paroles dans ''Al-mawsou'ah al-fiqhiyyah al-kouwaytiyyah'' v.10 p.162-166 et v.16 p.314.